RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02086
Numéro SIREN : 510 789 837
Nom ou dénomination : A T H TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 20971

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Société : « A T H TRANSPORT »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €uros
Siège social : 4, Rue du Grand Aulnay – 78410 – AUBERGENVILLE

R.C.S. : VERSAILLES 510 789 837

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice 2021

- - oOo - -

L'an deux mil vingt-deux et le trente juin à quinze heures, les porteurs de parts de la Société :

SOCIETE : « A T H TRANSPORT »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €uros
Siège social : 4, Rue du Grand Aulnay – 78410 – AUBERGENVILLE

R.C.S. : VERSAILLES 510 789 837

ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, audit siège social sur la convocation adressée par la gérance, en date du 10 juin 2022 par lettres individuelles, à chaque associé.

La séance est ouverte par Monsieur BELHABIB Karim, en sa qualité de gérant, qui demande acte, en premier lieu, de la régularité de l'Assemblée, tant sous le rapport des convocations que sous celui du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- les rapports de la gérance prévus par la loi et par les statuts;

Il y joint l'inventaire, le bilan et le compte de résultats ; il fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, avant la date de l'assemblée, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de la gérance relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial prévu par l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

- Examen des comptes, du bilan, du tableau de résultats et leur approbation éventuelle ;

- Approbation des charges non déductibles,

- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ;

- Quitus éventuel à accorder à la gérance.

Après lecture des rapports de la gérance, la discussion générale est ouverte, au cours de laquelle des éclaircissements sont fournis.

Puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, donne tout d'abord acte à la gérance de la parfaite régularité de la réunion.

Après avoir étudié le rapport de la gérance, relatif aux opérations de l'exercice écoulé allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, elle approuve ledit rapport, ainsi que lesdites opérations, le bilan, les comptes de résultats et l'annexe, tels qu'ils ont été déposés au siège social, à l'intention des associés, préalablement à l'assemblée, dans les délais légaux.

Nous vous rappelons qu'en date du 31 juillet 2020, la distribution d'un montant de €uros : 10.000,00.

Nous vous informons également que le trop-perçu de la « RESERVE LEGALE » d'un montant de 1.366,00 €uros a été réaffecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

En conséquence, l'Assemblée prend note du montant positif du « REPORT A NOUVEAU » de €uros : 113.235,00 et du montant de la « RESERVE LEGALE » de €uros 800,00.

Elle constate le résultat déficitaire de l'exercice arrêté à EUR. : 49.069,00 (QUARANTE NEUF MILLE SOIXANTE NEUF EUROS).

Elle approuve notamment le mode de rémunération de la gérance, les méthodes d'évaluation employées, ainsi que la forme et la présentation des comptes sociaux, qui aboutissent au résultat mentionné ci-dessus.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code :

REINTEGRATIONS

- Amortissements Excédentaires	7.687,00 €
- Amendes et pénalité	5.207,00 €

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DEDUCTIONS

- **NEANT**

Elle accorde, en conséquence, à la gérance, quitus pur et simple, entier et définitif, pour sa gestion, au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, ayant écouté la lecture du rapport spécial de la gérance, relatif aux opérations visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce, déclare qu'il ne donne lieu à aucune observation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de €uros : 49.069,00 (QUARANTE NEUF MILLE SOIXANTE NEUF EUROS), de la manière suivante :

- RESULTAT DE L'EXERCICE (49.069,00) €uros
à imputer sur le compte « RESERVE LIBRE », qui s'élève ainsi à €uros : 64.166,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice DIVIDENDE NET

2020	10.000,00 € (distribué le 31 juillet 2021)
2019	NEANT
2018	46.000,00 €

Distribution de dividendes du 15 février 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de l'un des exemplaires du présent, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de régularisation prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

ASSOCIES PRESENTS	NOMBRE DE PARTS	EMARGEMENT
- Monsieur BELHABIB Karim	50 P	
- Monsieur BELHABIB Abdelmoula	50 P	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

« A T H TRANSPORT »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €uros
Siège social : 4, Rue du Grand Aulnay – 78410 – AUBERGENVILLE

R.C.S. : VERSAILLES 510 789 837

-=-

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2021

- - - oOo - - -

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de €uros : 49.069,00 (QUARANTE NEUF MILLE SOIXANTE NEUF EUROS), de la manière suivante :

- RESULTAT DE L'EXERCICE (49.069,00) €uros
à imputer sur le compte « RESERVE LIBRE », qui s'élève ainsi à €uros : 64.166,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice DIVIDENDE NET

2020	10.000,00 € (distribué le 31 juillet 202
2019	NEANT
2018	46.000,00 €

Distribution de dividendes du 15 février 2019

Établi à PARIS, le 10 juin 2022

Le Gérant : Monsieur BELHABIB Karim,

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

CERTIFIÉ CONFORME

DGFiP N° 2050-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATH TRANSPORT — 1 2

Adresse de l'entreprise : 2 RUE EMILE PATHE 78400 CHATOU — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 5 1 0 7 8 9 8 3 7 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	111 019	AU 69 740	41 279
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	111 019	BK 69 740	41 279
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	188 299	BY	188 299
	Autres créances (3)	BZ	180 376	CA	180 376
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	30 907	CG	30 907
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	399 582	CK	399 582
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	91 006		91 006
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	601 607	1A 69 740	531 867

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pour copie certifiée conforme à l'original.
Le Gérant
Bellotti

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

CERTIFIÉ CONFORME

DGFiP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : ATH TRANSPORT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	113 235
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(49 069)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	72 966
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 101
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 223
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 230
	Dettes fiscales et sociales	DY	276 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	458 902
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	531 867

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le gérant

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	352 002
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	25 106

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

« A T H TRANSPORT »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €uros
Siège social : 4, Rue du Grand Aulnay – 78410 – AUBERGENVILLE

R.C.S. : VERSAILLES 510 789 837

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
(Exercice 2021)

Cher Associé,

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à l'article 9 du décret du 1er mars 1985, nous avons l'honneur de vous présenter notre RAPPORT DE GESTION relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021. Nous en profiterons pour vérifier la santé de notre entreprise.

Vous avez bien voulu constater la parfaite régularité de la présente assemblée ; nous pouvons donc délibérer en toute légalité.

L'exercice écoulé a été dans l'ensemble maitrisé.

Notre chiffre d'affaires a baissé d'une manière négligeable.

En définitive, le résultat a été déficitaire.

Quant à l'exercice en cours, nous prévoyons, d'après les constatations enregistrées ces derniers mois, une gestion annuelle certainement équilibrée.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1/ CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL : en baisse de 5,35 %	841.522,00 €
- Subventions d'exploitation	14,000,00 €
- Autres Produits	1,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	855.524,00
2/ TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION, totalisant EUR. :	899.446,00
- Achats de marchandises	NEANT
- Variation de stock (marchandises)	NEANT

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

- Achat de matières premières et autres approvisionnements 124.096,00

- Charges externes	301.704,00
- Impôts et taxes	2.340,00
- Frais de personnel	393.602,00
- Charges sociales	62.545,00
- Amortissements	15.093,00
- Provisions	NEANT
- Autres charges	65,00

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à €uros : (43.922,00).

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde négatif de 4.248,00 €uros des produits et frais financiers, il se trouve déficitaire de 48.170,00.

Après prise en compte :

- des produits exceptionnel sur opération de gestion de €uros : 6.355,00
- des charges exceptionnelles sur opération de gestion de €uros : 7.254,00
- de l'impôt société nul, le résultat se traduit par une perte de €uros : 49.069,00.

3/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT : Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de €uros : 49.069,00.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice de €uros : 49.069,00 (QUARANTE NEUF MILLE SOIXANTE NEUF EUROS), de la manière suivante :

- RESULTAT DE L'EXERCICE (49.069,00) €uros
à imputer sur le compte « REPORT A NOUVEAU », qui s'élève ainsi à €uros : 64.166,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice DIVIDENDE NET

2020	10.000,00 € (distribué le 31 juillet 2021)
,2019	NEANT
2018	46.000,00 €

Distribution de dividendes du 15 février 2019

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code :

REINTEGRATIONS FISCALES

- Amortissements Excédentaires 7.687,00 €
- Amendes et pénalité 5.207,00 €

DEDUCTIONS

- NEANT

4/ RESERVE LEGALE : Dotation de l'exercice, EUR. : NEANT
A SON MAXIMUM 800,00 €

5/ REPORT A NOUVEAU, après bilan, positif, totalisant, €uros : 64.166,00

Nous pensons que vous êtes en état de décider convenablement. Après la lecture et l'approbation de notre Rapport Spécial, prévu par l'article L. 223-19 du Code de Commerce, vous aurez à statuer sur l'affectation des résultats, puis, si vous en êtes convaincus, à accorder quitus à votre gérance.

Si vous désirez avoir encore d'autres renseignements, nous sommes à votre entière disposition.

Établi à PARIS, le 10 juin 2022

Le Gérant : BELHABIB Karim

